



DECISION

Nous, Marc MASSION,
Maire de la Commune de Grand Quevilly,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L – 2122 – 22 et L – 2122 – 23 relatifs à l'exercice par le Maire de prérogatives lui étant attribuées par délégation du Conseil Municipal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal de Grand Quevilly du 23 juin 2017 conférant au Maire de ladite Ville ce pouvoir de délégation, et plus spécialement sa rubrique n°2 concernant la fixation des droits prévus au profit de la Commune n'ayant pas un caractère fiscal,
- Considérant qu'il y a lieu de déterminer les tarifs municipaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2019,

DECIDONS

Article 1 : Les tarifs (en euro) qui sont énumérés ci-dessous seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2019 :

		01/01/2019
Centre de loisirs		
Vacances scolaires (tarif par jour - facturation hebdomadaire)		
	Impôt sur le revenu avant correction =0	3,90
	Impôt sur le revenu avant correction ≤ 550€	5,10
	Impôt sur le revenu avant correction > 550€	6,95
	Hors commune, Impôt sur le revenu avant correction =0	29,30
	Hors commune, Impôt sur le revenu avant correction ≤ 550€	30,05
	Hors commune, Impôt sur le revenu avant correction > 550€	30,20
	Veillées	6,90
Mercredi (tarif journée, repas inclus - facturation trimestrielle, en fonction des prévisions)		
	Impôt sur le revenu avant correction =0	3,90
	Impôt sur le revenu avant correction ≤ 550€	5,10
	Impôt sur le revenu avant correction > 550€	6,95
	Hors commune, Impôt sur le revenu avant correction =0	29,30
	Hors commune, Impôt sur le revenu avant correction ≤ 550€	30,05
	Hors commune, Impôt sur le revenu avant correction > 550€	30,20

Hôtel de Ville

Esplanade Tony Larue
B.P 206
76123 GRAND QUEVILLY CEDEX
Tél. 02 35 68 93 00
Fax. 02 35 69 34 09

Courriel : mairie@ville-grand-quevilly.fr
www.ville-grand-quevilly.fr

Mercredi (tarif demi-journée, facturation trimestrielle, en fonction des prévisions)		
	Impôt sur le revenu avant correction =0	1,95
	Impôt sur le revenu avant correction ≤ 550€	2,55
	Impôt sur le revenu avant correction > 550€	3,48
	Hors commune, Impôt sur le revenu avant correction =0	14,65
	Hors commune, Impôt sur le revenu avant correction ≤ 550€	15,10
	Hors commune, Impôt sur le revenu avant correction > 550€	15,25
Mercredi (tarif demi-journée « supplémentaire » - tarif en complément du tarif demi-journée)		
	Impôt sur le revenu avant correction =0	3,90
	Impôt sur le revenu avant correction ≤ 550€	5,10
	Impôt sur le revenu avant correction > 550€	6,95
	Hors commune, Impôt sur le revenu avant correction =0	29,30
	Hors commune, Impôt sur le revenu avant correction ≤ 550€	30,05
	Hors commune, Impôt sur le revenu avant correction > 550€	30,20
Séjours < 6 jours / 5 nuits (tarif/jour)*		
	Impôt sur le revenu avant correction =0	8,50
	Impôt sur le revenu avant correction ≤ 550€	10,90
	Impôt sur le revenu avant correction > 550€	14,60
	Hors commune, Impôt sur le revenu avant correction =0	32,60
	Hors commune, Impôt sur le revenu avant correction ≤ 550€	33,40
	Hors commune, Impôt sur le revenu avant correction > 550€	33,55
Accueil Ludo Educatif du soir*		
	Impôt sur le revenu avant correction =0	1,65
	Impôt sur le revenu avant correction ≤ 550€	1,80
	Impôt sur le revenu avant correction > 550€	2,15
	Hors commune, Impôt sur le revenu avant correction =0	3,20
	Hors commune, Impôt sur le revenu avant correction ≤ 550€	3,40
	Hors commune, Impôt sur le revenu avant correction > 550€	3,55
Accueil Ludo Educatif du matin**		
	Impôt sur le revenu avant correction =0	0,80
	Impôt sur le revenu avant correction ≤ 550€	0,90
	Impôt sur le revenu avant correction > 550€	1,15
	Hors commune, Impôt sur le revenu avant correction =0	1,80
	Hors commune, Impôt sur le revenu avant correction ≤ 550€	2,00
	Hors commune, Impôt sur le revenu avant correction > 550€	2,15
*Tarif journalier : la facturation est forfaitaire et hebdomadaire. Les absences injustifiées seront facturées sauf si elles sont indépendantes de la volonté des familles (grèves, interruption de service). Les factures comporteront ainsi « réalisation 17h30 », « réalisation 18h00 », « réalisation 18h30 » et « ajustement forfait semaine » - correspondant aux réservations non réalisées. L'ensemble déterminera le prix facturé aux familles.		
** Tarif journalier : la facturation est forfaitaire et hebdomadaire. Les absences injustifiées seront facturées sauf si elles sont indépendantes de la volonté des familles (grèves, interruption de service). Les factures comporteront ainsi « réalisation 7h30 », « réalisation 8h00 », « réalisation 8h15 » et « ajustement forfait semaine » - correspondant aux réservations non réalisées. L'ensemble déterminera le prix facturé aux familles.		

Carte Jeunes		
Impôt sur le revenu avant correction =0		6,50
Impôt sur le revenu avant correction ≤ 550€		6,65
Impôt sur le revenu avant correction > 550€		6,80
Hors commune, Impôt sur le revenu avant correction =0		13,10
Hors commune, Impôt sur le revenu avant correction ≤ 550€		13,55
Hors commune, Impôt sur le revenu avant correction > 550€		13,70
Studios Espace Jeunesse		
Studios :		
	L'unité – Tarif réduit	3,10
	Forfait 20 unités – Tarif réduit	37,80
	Forfait 60 unités – Tarif réduit	112,20
	Forfait 100 unités – Tarif réduit	173,50
	L'unité	5,10
	Forfait 20 unités	92,00
	Forfait 60 unités	245,00
	Forfait 100 unités	357,00
<p><i>Le tarif réduit comprend les grands quevillais, les moins de 25 ans, les demandeurs d'emploi, les titulaires de la carte invalidité à 80% et les intermittents du spectacle. Accès aux studios gratuit pour les associations et établissements scolaires quevillais sur les périodes creuses. Pour les répétitions, en période creuse, l'heure vaut 1 unité et 2 unités en période pleine. Pour les enregistrements, en période creuse, l'heure vaut 2 unités et 4 unités en période pleine. La période creuse s'étend du mardi au vendredi avant 18h (selon les horaires d'ouverture des studios). La période pleine débute après 18h, et le samedi de 14h à 19h.</i></p>		
Espac'Ados - Espace Jeunesse		
Participation activités extérieures - Journée		
	Impôt sur le revenu avant correction =0	6,40
	Impôt sur le revenu avant correction ≤ 550€	6,55
	Impôt sur le revenu avant correction > 550€	6,70
Participation activités extérieures - Demi-Journée		
	Impôt sur le revenu avant correction =0	3,85
	Impôt sur le revenu avant correction ≤ 550€	4,00
	Impôt sur le revenu avant correction > 550€	4,15
Sortie exceptionnelle		
	Impôt sur le revenu avant correction =0	19,40
	Impôt sur le revenu avant correction ≤ 550€	19,55
	Impôt sur le revenu avant correction > 550€	19,70
Séjours ≥ 6 jours / 5 nuits (tarif/jour)		
	Impôt sur le revenu avant correction =0	19,40
	Impôt sur le revenu avant correction ≤ 550€	19,55
	Impôt sur le revenu avant correction > 550€	19,70
	Hors commune, Impôt sur le revenu avant correction =0	19,70
	Hors commune, Impôt sur le revenu avant correction ≤ 550€	20,25
	Hors commune, Impôt sur le revenu avant correction > 550€	20,40

Séjours < 6 jours / 5 nuits (tarif/jour)	Impôt sur le revenu avant correction =0	8,50
	Impôt sur le revenu avant correction ≤ 550€	10,90
	Impôt sur le revenu avant correction > 550€	14,60
	Hors commune, Impôt sur le revenu avant correction =0	15,05
	Hors commune, Impôt sur le revenu avant correction ≤ 550€	15,20
	Hors commune, Impôt sur le revenu avant correction > 550€	15,35
Restauration Espac'Ados (tarif par jour / facturation par vacances)		3,65
Self – Restaurant du Village scolaire (tarif par repas)		
Personnel Ville + EMAG		4,30
Personnel extérieur Ville		7,05
Restauration scolaire (tarif par repas)		
Impôt sur le revenu avant correction =0		2,35
Impôt sur le revenu avant correction ≤ 550€		3,05
Impôt sur le revenu avant correction > 550€		3,40
Hors commune		5,50
Assistants d'éducation et stagiaires		3,15
Personnel enseignant et autres		6,05
Personnel enseignant IM ≤ 466		4,80
Repas stages associatifs		4,15
Petite Enfance		
Participation "places sociales" - journée		1,50
Participation "places sociales" - demi-journée		0,50
Accueil d'urgence – tarif horaire		1,30
Médiathèque		
Médiathèque (forfait prêt Livres/CD-ROM/Internet/Discothèque/Jeux)	Grand Quevillais	Gratuit
	Hors commune	21,00
Photocopies et tirages (l'unité)	N&B	0,20
	Couleur	0,60
Espace Public Numérique (tarif au trimestre)		
Commune	5 séances	7,50
	10 séances	15,00
Hors commune	5 séances	31,00
	10 séances	62,00
Reprographie		
	Impression noir et blanc (par page)	0,20
	Impression couleur (par page)	0,60
	Support CD	5,00
	Clé USB	12,00

Artothèque		
	Emprunt tableau occasionnel – Particuliers et associations grands quevillais	5,10
	Emprunt tableau occasionnel – Particuliers, associations et collectivités extérieures	8,20
	Emprunt tableau occasionnel – Etablissements scolaires grands quevillais	Gratuit
	Abonnement annuel – Etudiants et demandeurs d'emploi grands quevillais	20,40
	Abonnement annuel – Particuliers et associations grands quevillais	30,60
	Abonnement annuel – Etablissements scolaires grands quevillais	Gratuit
	Abonnement annuel – Particuliers, associations et collectivités extérieures	51,00
Pénalités de retard		
	Par semaine et par œuvre	2,55
<i>Le prêt d'une œuvre se fait sur une durée maximum de 2 mois. L'abonnement annuel prévoit une limite de 8 œuvres par an.</i>		
Location de salles (tarif HT)		
Camaraderie B3 - Centre Leo Lagrange		
	Associations et autres institutions - journée (8h-22h)	282,50
	Associations et autres institutions - journée supp.	142,50
Salle n°1 - Centre SC François Mitterrand		
	Associations, entreprises et autres institutions – journée	60,83
	Associations, entreprises et autres institutions - journée supp.	52,50
Salle n°2 - Centre SC François Mitterrand		
	Associations, entreprises et autres institutions - journée	36,67
	Associations, entreprises et autres institutions - journée supp.	32,50

Grange du Grand Aulnay		
	Particuliers - Journée (8h-19h)	392,50
	Particuliers - Journée + soirée (8h-4h30)	441,67
	Particuliers - Journée supplémentaire (8h-19h)	261,67
	Particuliers hors commune - Journée (8h-19h)	511,67
	Particuliers hors commune - Journée + soirée (8h-4h30)	575,00
	Particuliers hors commune - Journée supplémentaire (8h-19h)	340,83
	Associations - Journée (8h-19h)	460,00
	Associations - Journée + soirée (8h-4h30)	499,17
	Associations - Journée supplémentaire (8h-19h)	286,67
	Associations hors commune - Journée (8h-19h)	597,50
	Associations hors commune - Journée + soirée (8h-4h30)	647,50
	Associations hors commune - Journée supplémentaire (8h-19h)	372,50
	Entreprises et autres institutions - Journée (8h-19h)	840,83
	Entreprises et autres institutions - Journée + soirée (8h-4h30)	889,17
	Forfait ménage	113,33
	Forfait intervention de la Ville	41,67
	Bains Douches	
Particuliers - Journée (8h-19h)		187,50
Particuliers - Journée + soirée (8h-4h00)		234,17
Particuliers - Journée supplémentaire (8h-19h)		95,00
Particuliers hors commune - Journée (8h-19h)		245,00
Particuliers hors commune - Journée + soirée (8h-4h00)		304,17
Particuliers hors commune - Journée supplémentaire (8h-19h)		124,17
Associations - Journée (8h-19h)		286,67
Associations - Journée + soirée (8h-4h00)		330,00
Associations - Journée supplémentaire (8h-19h)		146,67
Associations hors commune - Journée (8h-19h)		372,50
Associations hors commune - Journée + soirée (8h-4h00)		428,33
Associations hors commune - Journée supplémentaire (8h-19h)		191,67
Entreprises et autres institutions - Journée (8h-19h)		600,83
Entreprises et autres institutions - Journée + soirée (8h-4h00)		644,17
Forfait ménage		55,83
Forfait intervention de la Ville		41,67

Groupe PostScolaire		
	Particuliers - Journée	43,33
	Particuliers - Journée supplémentaire	22,50
	Particuliers hors commune - Journée	55,83
	Particuliers hors commune - Journée supplémentaire	28,33
	Associations - Journée	61,67
	Associations - Journée supplémentaire	52,50
	Associations hors commune - Journée	81,67
	Associations hors commune - Journée supplémentaire	69,17
	Entreprises et autres institutions - Journée (8h-19h)	103,33
	Entreprises et autres institutions - Journée supplémentaire	85,83
	Forfait ménage	30,83
	Forfait intervention de la Ville	41,67

Pour les salles "Grange du Grand Aulnay", "Bains Douches" et "Groupe Post Scolaire", une gratuité par an est accordée aux associations quevillaises dont le siège social est basé sur la commune et qui exercent une activité sur la commune ainsi qu'aux établissements scolaires et groupements d'établissements publics locaux d'enseignement de la Ville.

La tranche "Associations" inclue les associations, les comités d'entreprise locale, les partis politiques, les syndicats, les établissements scolaires et les organismes de formations situés sur la commune.

La tranche "Associations hors commune" inclue les associations, les partis politiques, les syndicats, les établissements scolaires et les organismes de formations situés hors commune.

La tranche "Entreprises et autres institutions" comprend les entreprises locales ou extérieures, les comités d'entreprise extérieure, les syndicats de copropriété, les assurances et les mutuelles.

Cimetière / Columbarium

Cimetière		
	1ère place Pleine terre – Quinzenaire – Grands quevillais	170,00
	1ère place Pleine terre – Trentenaire – Grands quevillais	310,00
	1ère place Pleine terre – Trentenaire – Hors commune	630,00
	Caveau trentenaire – Grands quevillais	530,00
	Caveau trentenaire – Hors commune	1 030,00
	Fourniture de caveau 2 places	1 685,00
	Renouvellement caveau quinzenaire	330,00
	Superposition Pleine terre - Quinzenaire	110,00
	Superposition Pleine terre - Trentenaire - Grands quevillais	190,00
	Superposition Pleine terre – Trentenaire – Hors commune	330,00
	Superposition Pleine terre - Cinquantenaire	190,00
	Superposition - Caveau trentenaire – Grands quevillais	300,00
	Superposition - Caveau trentenaire – Hors commune	580,00
	Superposition - Caveau cinquantenaire	300,00

Columbarium		
	1ère place - 15 ans – Grands quevillais	280,00
	1ère place - 30 ans – Grands quevillais	430,00
	1ère place - 30 ans – Hors commune	630,00
	Caveau Urne – 30 ans – Grands quevillais	330,00
	Caveau Urne – 30 ans – Hors commune	530,00
	Superposition - 15 ans – Grands quevillais	160,00
	Superposition - 30 ans – Grands quevillais	230,00
	Superposition - 30 ans – Hors commune	330,00
	Superposition - Caveau urne – 30 ans – Grands Quevillais	200,00
	Superposition - Caveau urne – 30 ans – Hors commune	290,00
	Dispersion des cendres	50,00
<i>Le tarif Grands Quevillais reprend les habitants de la commune, les personnes décédées sur la commune ou la sépulture de famille. Le tarif Hors Commune reprend les personnes présentant un lien particulier avec la commune.</i>		
Marchés		
(sur allée principale, transversale ou de passage) Le mètre linéaire de façade marchande à découvert pour une profondeur maximale de 2,5 m :		
	Commerçants abonnés	0,87
	Commerçants non abonnés	1,73
Foire à tout		
(sur allée principale, transversale ou de passage)		
	Le mètre linéaire de façade	3,50
Fêtes foraines		
(droit proportionnel à la surface du métier pour la durée de la fête)		
	Jusqu'à 100m ² , le mètre carré	2,30
	Au-delà de 100m ² , le m ² supplémentaire	1,73
Commerces ambulants hors marché		
Pour une profondeur maximale de 2,5m		
	Par jour d'occupation et par mètre linéaire de façade	1,73
Espaces verts		
	Compost vrac – le godet de 1,5 m ³	7,50
	Paillage vrac – le godet de 1,5 m ³	9,00
	Livraison – le voyage sur le territoire communal (minimum 8m ³)	30,00

Article 3 : M. le Directeur Général des Services et le M. le Comptable Public assignataire de la Ville de Grand Quevilly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Conformément à la Loi, cette décision est immédiatement transmise à M. le Préfet de la Région de Haute Normandie et du Département de la Seine-Maritime et il en sera rendu compte, en communication, au Conseil Municipal de Grand Quevilly lors de sa plus proche réunion obligatoire.

Fait à Grand Quevilly, le **05 DEC. 2018**

Accusé de réception en préfecture
076-217603224-20181205-05122018dec-AU le Maire
Date de télétransmission : 05/12/2018
Date de réception préfecture : 05/12/2018

